LILLE

LE JOUR DES MORTS

La pluie, la triste, la tenace, persistante et désagréable pluie n'a cessé de rendre toute la journée de dimanche, plus mélancolique encore que de coutume, le traditionnel « Jour des Morts ».

Le matin, et une bonne partie de l'après-midi, le vent souffla en rafales violentes entraînant, malgré la terre mouillée, les feuilles mortes en rondes échevelées et tourbillonnantes dans les cimetières.

Dans le ciel, évoluant on quelque sorte la légende bien connue « les morts vont vite », les nuages déchiquetés par la rafale, passaient en une fantasmagorie de vitesse.

Pourtant, en dépit de ce temps détestable, la foule se rendit au cimetière de l'Est, comme au cimetière du Sud, en de longs cortèges silencieux et recueillis. Le culte du souvenir, si noble et si beau, n'est pas près de disparaître en notre ville.

Et c'est très bien. Car il est la fumille qui se prolonge par delà la tombe. Il est le lien invisible qui relie le présent au passé et prépare l'avenir. Il est la vertu de la race qui perdure, l'espoir de demain et tout ce qui fait et prépare l'aspect spécial d'un pays.

Le culte du souvenir, mais c'est la patrie avec ses siècles de durée, ses miseres, et la vie éternelle qui surgit de la mort.

V. B.

UNE PANNE D'ELECTRICITE

Une panne d'électricité des plus gênante attendu qu'elle se produisit à 6 h. 15, au début des spectacles de l'après-midi, a eu bien du monde.

Pendant près de quarante minutes de nombreux établissements situés au centre de la ville ont été privés de courant. De ce fait, la représentation de « Lakmé », au Grand-Théâtre, fut retardée notamment de près de trois quarts d'heure.

Comme depuis une quinzaine de jour les pannes de ce genre, quoique de durée moins longue, sont fréquentes, nous avons cherché à en connaître la cause.

Aux bureaux de la Compagnie d'Electricité on nous a répondu que cette cause était inconnue et que l'on recherchait précisément la cause de ces interruptions fréquentes de tous ces jours temps.

NOS SOCIÉTÉS LOCALES

LES CONCERTS POPULAIRES

Le célèbre orchestre symphonique de la Société des Concerts Populaires de Lille », qu'on bientôt, d'ici quelques jours, entrer en sa Soixante-huitième année d'exercice. Pendant ce long laps de temps, suivant rapidement la trace de conduite que lui traceront ses fondateurs, la société des « Concerts Populaires » s'est efforcée inlassablement, en dehors de tout esprit de lucre — car est-il besoin de rappeler que les musiciens faisant partie de ce groupement, ne travaillent en réalité que « pour la gloire » — d'inculquer le goût du beau en matière musicale, à nos concitoyens.

Ce pivotant sur un pareil terrain, adopté de telles directrices en faveur de l'expansion de l'Art, une société est précisément vouée à l'échec le plus sûr. Par contre, elle s'élève

M. Emile BATTZ, Président de la Société

très haut dans l'estime que lui vouent tout ce qu'une société ville comme Lille compte d'esprit naturellement élevés vers les choses qui consolent, et l'on monde dans le culte de l'Art musical.

Et, samedi, le novembre prochain, la société des Concerts Populaires donne en la salle de la Bourse, Indubitable son premier concert de la saison 1931-1. L'occasion nous semble belle, pour rappeler ce que fut, dans le passé, l'effort de ce groupe de musiciens avertis.

UN PEU D'HISTOIRE

C'est en 1877 que fut fondée, par **M. Paul Martin**, professeur de violon au Conservatoire de Lille, la **Société des Concerts Populaires.** Pendant treize ans, Paul Martin fut à la fois le président et le chef d'orchestre estimé de la Société. Dès, de cette époque Bach, Mozart, Chopin, Beethoven figuraient aux programmes des concerts. C'est dire que, dès son origine, la Société se vouait à l'expansion de la musique classique.

En 1890, M. Paul Martin décédait et, bientôt, **M. Paul Viardot** prenait sa place comme chef. Il ne la tint que jusqu'en 1893, époque où il fut nommé chef d'orchestre à l'Opéra de Paris. En même temps que M. Paul Viardot était désigné comme chef de la Société, un président était élu. Ce fut **M. Théodore Barrois** qui eut cet honneur. Vieux Lillois, aimant profondément sa chère ville de Lille, M. Barrois conserva ses fonctions jusqu'à sa mort, survenue beaucoup en 1920. Le président, tant par ses relations que par sa haute situation dans la société lilloise et son amour de l'art, rendit d'inoubliables services à la « Société des Concerts Populaires ». Il la porta à un très haut degré de prospérité.

En 1893, **M. Emile Ratez**, directeur du Conservatoire de Lille, avait été élu chef d'orchestre en remplacement de M. P. Viardot. Longtemps, il dirigea en savant technicien.

En 1907, après la disparition des « Concerts Maquet », une fusion eut lieu entre cette Société et les « Concerts Populaires ». M. E. Ratez céda alors la direction à **M. Alfred Cortot**, le grand pianiste, auquel succéda trois ans plus tard, **M. Sechiari**, violoniste renommé.

La guerre survint, apportant la dispersion de la Société. Il fallut attendre 1920 pour en voir la reconstitution, sous l'égide de **M. Lévin-Danel**, comme président, de **M. Victor Gallois**, compositeur, grand prix de Rome, comme chef d'orchestre. Malgré bien des difficultés, on se remit à l'œuvre. En 1922, **M. François Cadessus** remplaçait M. Victor Gallois et donnait de merveilleuses auditions, toutes vibrantes d'ardeur.

Mais M. Cadessus résidait à Paris, ne pouvait suivre aussi attentivement qu'il le désirait les répétitions. Une refonte de la Société eut lieu en conséquence et, bientôt **M. Ratez** était nommé président ; **M. Deulrelon de Try**, président d'honneur ; **M. Edmond Burment**, chef d'orchestre.

Enfin, **M. Rouzé** quelques années plus tard était nommé président d'honneur.

LE TRAVAIL DE LA SOCIÉTÉ

Depuis sa fondation, la « Société des Concerts Populaires » a donné environ trois cent quinze à trois cent vingt concerts, où figurèrent les artistes les plus éminents. Citons Mmes Marie Ilatin, Sibyl Sanderson,Ella Livinne, Simonnet, MM. Talazac, Lassalle, Safézan, Raoul Pugno, Francis Plante, Diemer, Riesler, Sarasate, Taffanel, Enesco, Jacques Thibaut, Canterelle, Hazelaire, Mlle Delolly, M. Lazare Lévy, etc., etc...

Tous les grands maîtres de la musique Heendel, Haydn, Mozart, Bach, Gluck, Chopin, Beethoven, Schumann, Berlioz, Mendelssohn, Chabrier, R. Wagner, Debussy, M. Ravel, Florent Schmidt, Vincent d'Indy, Richard Strauss, G. Pierné, Charpentier, J. Massenet, etc..., ont figuré aux programmes en un étendide internationalisme artistique.

Tout cela dit clairement que Lille a le droit, le devoir d'être fière de compter dans ses murs une pareille phalange d'artistes qui, en dépit de la vie si utilitaire d'après-guerre, sait persister en son noble, hautain et désintéressé dévouement à la grande cause de l'art pur. — V. BRIGGHE.

LA FETE DE L'AMICALE LAVOISIER

Hier, Place Sébastopol, à la maison des Amicales Laïques, l'Amicale Lavoisier donnait un grand concert.

Etaient présents : MM. Philippe Martin, conseiller municipal ; Laforest, inspecteur adjoint d'Académie ; Mollard, inspecteur primaire ; Aldebert, président de la Fédération du Nord des Amicales Laïques ; Willay, président de la Fédération de Lille des Amicales Laïques ; Sergherart, directeur de l'Ecole ; Desmoulliez, ancien Directeur ; Hazingblen, président de l'Amicale ; Sansen, vice président ; Marcel Cools, Huvillez ; Viste ; Olivier ; Mlle Spilngard, des Amicales ; Lesur, de l'Amicale Littré.

Beaucoup de monde avait répondu présent à l'invitation du Comité organisateur.

Au programme figurait la symphonie de l'Amicale Lavoisier. M. Ernest Claes, jeune ténor ; Mlle Baron, déclamatrice ; Mlle Wyhuille ; M. André Delefosse, basse ; Hellang et Hellée, manipulateurs ; M. Luce Delvallée, baryton ; Mlle Marguerite Walbecq, lot prix du Conservatoire de Lille ; Mlle Raymonde Closse, 1er prix du Conservatoire de Lille ; M. Paul Charlet, basse ; Mi-Sol-Si, le très réputé rot des grelots, mérita largement son titre, car il amusa la salle par ses nombreux exercices musicaux qui obtinrent un large succès.

Le soir un bal termina la fête.

La Family-Jazz se chargea au soir de ses nirs entraînants de faire tournoyer tard dans la nuit les couples qui s'étaient donnés rendez-vous à la fête de l'Amicale Lavoisier.

En un mot, on peut assurer que ce fut une bonne journée pour cette virille Amicale Laïque Lilloise.

LA FETE DU 20e ANNIVERSAIRE DU SYNDICAT « L'AVENIR » DES VOYAGEURS DE COMMERCE

Hier, à la salle des fêtes de la rue de Lannoy, à Fives, le Syndical des Représentants et Voyageurs de Commerce, célébrait le 20e anniversaire de sa fondation, fête réservée au profit de la Caisse de Solidarité.

La présidence d'honneur était confiée aux fondateurs du syndicat, MM. Alexandre Dernette, Montagne et Bollequin.

Nous avons remarqué dans la salle MM. L. Masson, Huyghe, conseillers généraux ; T. Deverny, adjoint au maire de Lille ; Rouse, secrétaire du syndicat de la Métallurgie.

Un concert magnifique fut gentiment exécuté par Mlle Maillier, 1er prix du Conservatoire de Roubaix ; MM. Strobens, comique à la Scala de Bruxelles ; Vienne, 1er prix du Conservatoire de Lille ; Fer Gin, Imprez.

La troupe des « 7 Six » et celle des « 4 Sicos » furent merveille. Une comédie bouffe en 1 acte : « Les forfaits de Piperuans », termina avec éclat ce concert.

A l'entracte, M. le secrétaire général prononça une allocution où il remercia tous ceux qui avaient aidé à cette fête, sans oublier les acteurs et spectateurs, qui lui donnèrent un caractère si brillant. Il conclut en adressant un témoignage de reconnaissance à tous ceux qui, depuis 1910, avaient contribué à la prospérité du syndicat et adressa un vibrant appel aux représentants et voyageurs de commerce pour se grouper autour de cette belle société « l'Avenir ».

Un grand bal à brillant orchestre avec tombola grainite clôtura cette fête tard dans la nuit.

PETITES NOUVELLES

Feu de cheminée. — A 11 heures, un feu de cheminée s'est déclaré 18, Place du Lion d'Or, chez M. J. Dermouille. Les sapeurs-pompiers l'ont éteint à l'aide d'une bouteille de sulfure.

Accident. — Hier, vers 15 h. 40, M. Henri Nivesse, demeurant à Lille, rue Wicar, est tombé, Place de la Gare. Il s'est blessé au pouce. Il a été transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur. Son état n'était pas grave.

Abus de confiance. — Purrat Georges, âgé de 26 ans, demeurant 5, Place des Buisses, s'est plaint à la police que le nommé Mulier Lucien, habitant Paris, 60, Avenue de Lobbo est disparu en emportant une collection du livres lui appartenant. On le recherche.

Un enfant se blesse en jouant. — Dimanche, vers 14 h., le jeune Albert Kerkove, âgé de 10 ans, demeurant chez ses parents, rue d'Arras, en jouant à proximité de son domicile s'est blessé à la cuisse droite. Son état n'est pas grave.

Fausse alerte d'incendie. — Hier, vers 18 h. 45, les pompiers de la caserne Malus étaient prévenus d'un incendie, Grand'Place.

Quand ils arrivèrent, ils se rendirent compte qu'il ne s'agissait que du mauvais fonctionnement de la cheminée d'un immeuble situé 3, rue Nationale.

Vol d'auto. — M. Jean Désire, 28 ans, pâtissier, demeurant à Lille, 5, rue Frédéric Mottez, a porté plainte pour vol de son auto qu'il avait abandonnée face au numéro 28 de la rue Jules de Vicq.

Il s'agit d'une citroen 5 HP, immatriculée 3785 NB 1 conduite intérieure, couleur noire, d'une valeur de 14.000 francs. La Sûreté a été avisée.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

OYSOING

ARRESTATION POUR VAGABONDAGE. — Le nommé Michel Mendyr, âgé de 37 ans, sans profession ni domicile fixe, a été mis en état d'arrestation pour vagabondage.

MARCHE. — Le marché hebdomadaire aura lieu, exceptionnellement, le lundi matin, 10 novembre, au lieu du mardi 11, à cause de la fête de l'Armistice.

LOMME

ACTE DE VANDALISME. — Au cours de la nuit de jeudi à vendredi, un acte de vandalisme a été commis, dans le cimetière du Marais de Lomme. Quatre cents chrysanthèmes, ainsi que bon nombre de dahlias, ont été décapités au moyen d'une serpe. Le préjudice ainsi causé est évalué à près de 6.000 francs.

Plainte a été déposée à la police locale, et M. Vaccaro, commissaire de police a chargé M. le sous-brigadier Bérutier, de faire un rapport à ce sujet. L'enquête se poursuit.

Notons que la préoccupation première du vandale fut de calmer les chiens de M. Louis Guislain, garde-fossoyeur du cimetière et victime de ce méfait, au moyen crott-on, d'une pastille mclve et que pour s'assurer en outre, en cas de poursuite, une bonne retraite l'indésirable visiteur procéda à la mise hors usage de la bicyclette de M. Guislain, en crevant les pneus.

DANS LES CIMETIERES. — Malgré le mauvais temps de toute la journée une foule nombreuse de visiteurs n'a cessé d'affluer dans les trois cimetières du Bourg, du Mont-Camp et du Marais de Lomme, où la plupart des tombes étaient abondamment fleuries.

TEMPLEUVE

VOL DE POULES ET DE LAPINS. — Dans la nuit de vendredi à samedi, un vol de poules et de lapins a été commis, au préjudice de M. Edgar Caron, employé du chemin de fer domicilié rue du Fayel, à Templeuve.

Samedi matin, celui-ci vint déposer une plainte à la gendarmerie de Cysoing. Il était déjà porté à la connaissance du chef de brigade, M. Cocu, que deux individus s'étaient signalés la veille et avaient dû regagner tard dans la nuit leur domicile. Immédiatement, le chef se rendit, en auto, à Templeuve. Arrivé sur les lieux, il interrogea les

LE CONCOURS DE BALCONS FLEURIS. — Les membres de la Commission administrative de l'Union Horticole de la région d'Hazebrouck viennent d'attribuer comme suit les prix du concours de balcons fleuris pour l'année 1930 :

Hors concours, MM. Charles Masson et Dumont-Dormion.

1er prix, Joseph Baltein-Norel, Grande-Place ; 2. Georges Thoorle, route de Saint-Omer ; 3. Turc-Hidden, Grande-Rue de l'Eglise ; 4. G. Debourse, 30, rue de l'Eglise ; 5. François Goeguebuer, café du Centre ; 6. Martens, Hôtel-Saint-Georges.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

MERVILLE

BLESSES DU TRAVAIL. — Bécue David, 19 ans, meneur aux fonderies Franco-Belges, brûlures des 4e et 5e orteils gauches par fonte en fusion. Incapacité, 10 jours. Martel Paul, 57 ans, outilleur à Tuellier Launes Frères, extrémité de la phalange du médius gauche enlevée par dressoire. Incapacité de 20 à 25 jours ; Tintillier Eugène, charpentier au chantier Salens Jules, contusion du genou gauche par glissade. Incapacité de 20 à 30 jours ; Halley Jean, occupé aux Usines Franco-Belge pour la maison Delannoy-Dewailly d'Armentières, déchirure musculaire région lombaire en retenant une échelle. Incapacité de 10 jours ; Soler André, 27 ans, manœuvre, même usine, blessure par écrasement du index gauche, fracture ouverte de 2e phalange. Incapacité de 20 à 25 j.

LA GORGUE

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Roggemont Claire, chez Honnart frères et Compagnie, plaie de la phalangette du majeur droit, perte de l'ongle par section, 12 à 15 jours de repos.

— Averlant René, chez Lelei et Watine, plaies contuses superficielles de l'index et du médius gauches, 12 jours de repos.

— Obin Anaole, chez Gannelin et Rondeel, plaie de la main gauche, 12 jours de repos.

— Longhart Flavie, chez Fénart-Vanhove et fils, plaie contuse du coude droit, 15 jours de repos.

— Ruant Désiré, chez Desnitter Henri, foulure du poignet gauche, 12 à 15 jours.

EN MARGE DES ASSURANCES SOCIALES

Reportez-vous en dernière page, vous y trouverez le moyen de contracter gratuitement une ASSURANCE - VIE.

DUNKERQUE

LES VIOLENTS

La police enquête actuellement au sujet d'un nommé Georges Lecornel, qui, domicilié rue du Jeu de Mail, aurait frappé et blessé sans motif le sieur Louis Weisbecker, lequel a, naturellement, porté plainte.

GARE AU POT DE FLEURS

En soirée, M. Naessen, domicilié 57, boulevard Saint-Maurice, à Paris et Mlle Lucienne Fattewnert, sont passés avec leur famille en citadelle.

Ils ont reçu à quelques centimètres d'eux, un gros pot de fleurs et un... petit déluge d'eau... Ils n'ont pas porté plainte, mais la police poursuivra le propriétaire du pot.

UNE DAME ENLEVEE

Hier, à 16 h., la dame Herdin passait place Jacquie, lorsqu'elle fut accostée par la dame Paul C..., domiciliée en ce lieu et qui, bondissant sur elle, lui arracha son voile et lui endommagea son pardessus. L'agresseur a été mandée à la police et fut invitée à réparer les dommages qu'elle avait causés.

UNE COLLISION

Conduisant une voiturette, M. D..., garagiste à Gondekerque-Branche, a abordé, au Pont-Royal, un cycliste. Il n'y a pas eu de blessés, mais des dommages pour lesquels les parties se sont arrangées à l'amiable.

LA TEMPETE

Hier, durant toute la journée il a fait un vent violent et des averses diluviennes sont tombées sur la ville vers 14 heures. Elles ont repris avec autant de violence en soirée à 21 h., accompagnées de grêle, d'orage et d'éclairs aériens.

MAMAN VANHAECKE EST MORTE

Une vieille sage-femme, que tous les dunkerquois connaissent « maman Marie Vanhaecke » vient de décéder à l'âge de 81 ans.

C'est une silhouette familière dunkerquoise qui disparaît. On la voyait souvent passer dans les rues, le dos courbé par l'âge.

Durant cinquante ans, la brave femme a exercé. On la voyait alors partout, à Malo, à St-Pol-sur-Mer, à Gondekerque-Branche et à Dunkerque.

Elle laisse deux nièces Mmes Ellas et Bequeker, également sages-femmes.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

LE COIN DES CONTRAVENTIONS

A DUNKERQUE. — On a sévi contre Germain V..., pour ivresse manifeste.

A BERGUES. — Lucien D..., s'est vu gratifié d'un procès-verbal pour défaut de lumière à son auto.

A GRAVELINES. — Les marins Robert D..., et Félix V... sont poursuivis pour ivresse et tapage nocturne.

A HONDSCHOOTE. — Maurice M..., qui se trouvait en France sans papiers d'identité, a été l'objet de plusieurs contraventions pour infraction à la loi sur le séjour des étrangers en France.

A WORMHOUDT. — Marcel Pol, route en vélo à gauche de la route. On lui fait connaître qu'il est verbalisé.

A WATTEN. — Le journalier Daniel D..., roule en vélo sans appareil avertisseur. Il lui en coûte une contravention.

BERGUES

LA TOUSSAINT. — Vendredi, toute la journée, ce fut une procession de personnes se rendant au cimetière fleurir les tombes des chers disparus.

Samedi, malgré la pluie qui ne cessa de tomber, une foule imposante se rendit au cimetière pour se recueillir sur la tombe des parents et amis. — Le clergé se rendit après les vêpres, à 16 h., en procession au cimetière, pour y chanter le « Libera ».

Le 2 novembre, jour de la Fête des Morts, le cimetière fut de nouveau un lieu de pèlerinage.

TAMPONNEMENT D'AUTOS. — Dimanche, vers 15 h., M. Giachello, électricien, rue Lamartine, à Bergues, qui devait livrer un poste de T. S. F. à l'un de ses clients, entreprenait l'auto de M. A. V., herbager lorsqu'en prenant le virage à angle droit du Heffrol, à 45 kilomètres à l'heure, il tamponna l'auto du Sanatorium de Zuydcoote. Heureusement que le chauffeur de cette dernière voiture eut la présence d'esprit de braquer à droite. — M. Giachillo s'est engagé à payer les frais de réparations. La voiture du Sanatorium avait l'aile gauche arrière complètement ébréchée, la carrosserie bosselée et le chapeau de la roue gauche arrière arraché. L'autre avait les deux ailes gauches tordues et arrachées. — La gendarmerie de Bergues fit l'enquête d'usage.

PHOTOGRAVURE
TOUS GENRES DE GLICHES pour Annonces et Catalogues
TRAIT - SIMILI-GRAVURE
sur Zinc et sur Cuivre
LA Presse Populaire
186bis, Rue de Paris, LILLE
EXÉCUTION RAPIDE & SOIGNÉE

HAZEBROUCK

LES FETE DE LA TOUSSAINT. — Malgré le mauvais temps, aux cimetières comme jadis on la toilette des tombes a fait l'objet de soins pieux de la population toute entière, les visiteurs furent nombreux.

C'est une débauche de fleurs, dernières la saison.

Devant le monument des enfants d'Hazebrouck morte pour la patrie, des drapeaux tricolores rappellent leur héroïque sacrifice; de fleurs y ont été déposées. Les nombreuses tombes des cimetières militaires ont été ornées de fleurs par l'œuvre locale des tombes et le service des tombes britanniques.

Les élèves du Petit Séminaire, sous la conduite de leurs professeurs ont chanté le De Profundis au pied du grand calvaire édifié au centre de la nécropole.

DOUAI

DANS LA VITRINE

M. Charles Quinlerd, 28 ans, cefelier, 37 bis, boulevard Faidherbe, a porté plainte contre Leduc, dit « Moustache », locataire de la maison, qui, d'après lui, a brisé volontairement un carreau de la vitrine. La police enquête.

L'ARABE ARMÉ

Kicham Abdel Kadder Oued Seghiour, 40 ans, manœuvre à Bouchain, a été rencontré pendant la nuit errant en ville. Amené au poste de police l'Arabe a été trouvé porteur d'un revolver. Il sera poursuivi pour port d'arme prohibée.

POCHARD

Rencontré en complet état d'ivresse, l'Arabe Oued Abady Hamdasse, 42 ans, terrassier demeurant 6, rue Déforest, a été déposé au violon. Il a été relaxé ensuite après procès-verbal.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

TILLOY-MARCHIENNES

UNE ENFANT S'EST NOYÉE

La jeune Emilienne Dupont, 21 mois, dont les parents sont cultivateurs, rue Florimond-Houdart, est tombée accidentellement dans un fossé et s'est noyée. Un docteur mandé de suite ne put que constater le décès.

VALENCIENNES

DES VANDALES

Hier, vers 6 h. 30, se rendant dans une maison en construction, rue des Dentellières, M. Gaston Tribout, 35 ans, incheron, 8, rue du Pont-Neuf constata qu'au cours de la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs avaient enlevé trois clais centraux servant à maintenir le plafond.

Par suite de ce méfait, le plafond s'est affaissé.

M. Tribout a déposé plainte à la police, qui enquête.

MORT DE LA VICTIME DE L'ACCIDENT DE LA PLACE DARDON

Nous avons relaté dans un précédent numéro la collision qui s'est produite place Cardon, entre une automobile conduite par M. Gaston Lépine, employé, demeurant à Sebourg, lieu dit « Le Tricz » et un cycliste, M. Arthur Lenotte, 49 ans, chef d'équipe à la Solerie, domicilié à Marly, lieudit «Le Congo».

Grièvement blessé, M. Lenotte fut transporté à l'Hôtel Dieu ; il n'a pu survivre à ses blessures et a succombé dans la soirée de samedi sans avoir repris connaissance.

Le Parquet, avisé de cette mort par la police, a commis M. le docteur de Lauwereyns, médecin légiste, pour pratiquer l'autopsie de la victime.

A L'HONNEUR

La médaille d'honneur de la voirie départementale et communale est décernée aux chefs cantonniers et cantonniers de la voirie départementale et communale ci-après désignés : MM. Charles Dangre, cantonnier à Verchain-Maugrée ; Louis Dehin, cantonnier à Wallers ; Hactle Desort, cantonnier à Saint-Saulve.

MORDUE PAR UN CHIEN

Mme veuve Braconnier, 34, rue Delsaux, a été mordue à la jambe gauche par le chien de Mme Carlier, avenue de Liège.

L'animal sera examiné par un vétérinaire.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ANZIN

ARRESTATION DES AUTEURS DE NOMBREUX CAMBRIOLAGES

Depuis plusieurs mois des cambriolages se multipliaient à Anzin et Beuvrages.

Ce ne fut d'abord que de banals vols de volailles, rapines dans les poulaillers et les clapiers. Puis l'audace des malfaiteurs croissant avec leur appétit, commença la série des cambriolages de maisons. Nos lecteurs se souviennent encore, entre autres épisodes, de la mise à sac du château de la Poussière où les malandrins firent preuve d'une audace et d'un sang-froid admirables.

Samedi c'était au tour de la maison d'honnêtes ouvriers de recevoir la visite des cambrioleurs.

L'habileté et les belles qualités d'enquêteurs perspicaces de deux gendarmes de la brigade d'Anzin, MM. Guislain et Leblanc fit que ce jour là fut mis le point final aux exploits des audacieux bandits.

CHEZ LE BEAU-PERE

Samedi, vers minuit, revenant du cinéma, M. L. Lutignes, demeurant 20, rue des Poitos, sut la désagréable surprise de s'apercevoir que son habitation avait été cambriolée.

Hier matin, les gendarmes Guislain et Legrand commençaient leur enquête. Le voleur, leur apparut-il, devait être un familier de la maison. Il avait pénétré dans la place en cassant une vitre de la véranda, était allé à la cave ouvrir le compteur à gaz pour éclairer l'habitation, puis s'était rendu dans la chambre à coucher des époux Lutignies. Il n'aurait pas fergiversé pour trouver une somme de 3.100 francs cachée dans l'armoire à linge.

Les gendarmes avaient leur plan.

— Vous ne soupçonnez pas un ami? un parent, demandèrent-ils à M. Lutignies.

— Non, je ne vois pas, il n'y a que mon beau-fils avec qui je ne suis pas en bons termes.

— Il s'appelle ?

— Gabriel Hautcœur.

Le nom était connu des enquêteurs. Ils ne firent qu'un bond jusqu'au domicile de G. Hautcœur, 36, place des Prés.

Sa femme, Juliette Lutignies, âgée de 22 ans, s'y trouvait avec son bébé. Habilement cuisinée, elle ne tardait pas à avouer. Quand Hautcœur rentra, il fut proprement cueilli.

Longtemps il tenta de se disculper, mais les gendarmes sûrs du fait étaient tenaces.

— Eh bien oui, concéda Hautcœur, le sur allé « chez le beau-père ».

PENDANT QUE LA FILLE GUETTAIT

On connaît bientôt l'histoire.

Hautcœur avait prévenu sa femme qu'il irait chercher « les sous du père ». Samedi soir, à 19 h., il se rendit chez M. Lutignies. Le chien l'ayant éventé, il alla quérir sa femme.

— Viens le faire taire, il te connaît.

Juliette hésita un peu, très peu. Elle suivit son mari, apaisa le chien et lit le guet pendant que son noble époux ravageait les économies de ses parents.

Bientôt, Hautcœur réapparut.

— J'ai le pèze, filons !

Un rapide coup d'œil sans émotion, à la mine demeure des braves gens qui lui avaient donné le jour et qu'elle venait de spolier et Juliette s'en fut au bras de Gabriel.

Le dernier n'avait guère confiance en sa femme

— « Si tu parles, gare à toi ! ».

Combien de fois, Juliette avait-elle déjà reçu ces menaces. Car Hautcœur n'en était pas à son premier coup

UN COMPLICE, UNE SÉRIE DE VOLS

Sur la table des époux Hautcœur, les gendarmes avaient remarqué des souliers neufs, un attirail de photographie, etc...

Ils avaient tant de soupçons, des soupçons justifiés, que Hautcœur enfin dut se livrer complètement.

Il avoua avoir commis toute la longue série de vols dans les basses-cours, le cambriolage du château de la Poussière, etc., etc.

— Tu n'étais pas seul ?

La question revenait si fréquemment que Hautcœur, déjà précédé par Juliette « donna » son complice, le jeune Delafosse, demeurant 60, Avenue Dampierre, à Anzin.

Hier, dans la soirée, les deux complices se trouvaient une fois de plus réunis mais c'était dans la chambre de sûreté de la gendarmerie d'Anzin.

DES CAGOULES !

Non sans surprise, les gendarmes Guislain et Lefranc avaient découvert des cagoules chez Hautcœur, que l'on avait de plus trouvé porteur d'un revolver.

Ce dernier leur déclara sans ambage que ces vêtements servaient à lui et son complice, pour « travailler ». — On connaît le « travail ».

Gabriel Hautcœur, qui est âgé de dix-huit ans ; Delfosse, qui a le même âge, seront déférés ce matin au Parquet de Valenciennes. Juliette Hautcœur, en raison du jeune âge de son bébé a été laissée en liberté provisoire.

Faut-il ajouter que ces deux arrestations, dont tout le mérite revient aux gendarmes Guislain et Legrand, a produit une vive satisfaction à Anzin et à Beuvrages, où la population voyait avec inquiétude les cambriolages se multiplier.

HERGNIES

LA FRAUDE. — Bien qu'étant en repos, un agent du service des Douanes, en se promenant, aperçut, venant de la frontière, un individu qui cherchait à se dissimuler et à introduire des marchandises de provenance étrangère. De suite, il prévint son brigadier de service et tous deux se lancèrent à la poursuite de l'individu, qu'ils réussirent à arrêter. Il s'agissait d'un sieur Gaston Mixte, 32 ans, lamineur demeurant à Flines-lez-Mortagne. Il fut trouvé porteur de quatre kilos de tabac de provenance étrangère.

Mixte a été mis en état d'arrestation et conduit à la gendarmerie de Condé, d'où il fut envoyé à Valenciennes pour être mis à la disposition du Parquet.

RAISMES

SUITES MORTELLES D'UN ACCIDENT

Nous avons en son temps relaté le grave accident survenu aux Mines de Vicoigne, à M. Gédéon Huic, ajusteur, conseiller municipal, qui, au cours de son travail, fit une chute de six mètres.

Transporté à l'Hôtel Dieu de Valenciennes, M. Huic, qui avait la colonne vertébrale brisée, n'a pu survivre à ses blessures et a succombé dans la soirée de samedi.

Après les formalités d'usage, le corps de M. Huic, qui était âgé de 43 ans, très estimé de la population, sera, ce jour, reconduit à son domicile, 229, rue Jean Jaurès.

CAMBRAI

LA TEMPETE ET SES MEFAITS

La pluie qui tombe sans discontinuer et le vent qui souffle sans arrêt durent ces jours mornes de Toussaint, ont forcé nombre de Cambrésiens à rester chez eux, ou bien à aller trouver un répit dans les salles de cinéma, combles en la circonstance.

Dans les cimetières, les éléments déchaînés ont détruit ce que des mains pieuses et recueillies avaient placées ; les allées sont jonchées, en effet, de fleurs, de bouquets, de gerbes, arrachées aux tombes.

Triste, lamentable, la Foire aux pains d'épices et au nougat, avait dressé ses baraques vermoulues sur le terre-plein de la place d'Armes, rappelant aux rares « clients » qui circulaient, l'approche d'un hiver qui s'annonce âpre et rigoureux.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

AUCHY-LES-MINES

LE CHAUFFEUR AVAIT LA CUITE. — Quenchant René, demeurant à Houdain, étant en état d'ivresse, en passant avec son auto, a embouti la voiture de la Compagnie des mines de Béthune, qui se trouvait à l'arrêt. Heureusement il n'y a que des dégâts matériels. Néanmoins les gendarmes de Cambrin ont dressé contravention pour ivresse au chauffard Quenchant, ainsi qu'une autre pour tenue à gauche de la route.

DE L'ARGENT POUR LE TRESOR. — Les gendarmes de Cambrin ont mis en état d'arrestation, pour contrainte par corps, puis relaxé après paiement, Devan Jules et Sauvage Léopold.

DOURGES

DE L'ESSENCE POUR RIEN. — Une plainte a été portée envers un automobiliste inconnu, qui s'est fait servir un bidon de 5 litres d'essence pour auto l'autre après-midi, chez Mme Peyronnet, commerçante rue Léon Gambetta, et qui est parti sans régler la marchandise, ni la consigne du bidon, soit préjudice de 15 fr.

ET LE SENS UNIQUE ? — Pour infraction au sens unique, une contravention a été relevée envers G. Cl., 44 ans, cultivateur, rue d'Hénin-Liétard. L.

GRENAY

UNE BONNE LEÇON. — Le nommé M. L..., 17 ans, qui se livra à des violences volontaires sur une fillette de 8 ans, a été condamné à six mois de prison avec sursis et 16 fr. d'amende.

HAISNES-LEZ-LA-BASSEE

AUTO CONTRE VELO. — M. Hacquart Augustin, demeurant à Lievin, rue Germain-Delbecque, a accroché avec son auto le cycliste, M. Debert René, demeurant à La Bassée, coron Masure. Celui-ci fut assez gravement blessé et devra subir un repos de deux mois. La responsabilité de l'accident est partagée. Mais le chauffeur Hacquart a récolté un procès pour excès de vitesse et un pour défaut de vaccination pour profession ambulante. Le blessé, M. Debert, a fait l'objet d'un procès pour circulation à gauche en vélo.

BOULOGNE-SUR-MER

DOUBLE SUICIDE

La gendarmerie a été appelée à constater un suicide par pendaison qui est pour auteur et victime l'employé de tramways Maurice Martel, demeurant au hameau d'Ostrohove. On se perd en conjectures sur les motifs de cette fin tragique.

A Boulogne, la police a été également appelée à constater la mort brutale par revolver de l'ancien agent de police Moine, demeurant rue Porte-Gayole.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE

CALAIS

COLLISION D'AUTOS. — Hier, vers 16 h., une collision s'est produite entre l'auto de M. Augustin V... 37 ans, marchand d'étoffes à Gand qui venait de la rue Paul-Bert et débouchait à l'angle de la Place Centrale, et la voiture de M. Gustave G..., marchand de volailles, 17, rue Gaillard, se dirigeant vers le boulevard Jacquard. Au même moment le tramway n° 7 de la ligne Fontinettes-place d'Armes, arrivait à l'endroit de la collision et accrochait une des autos. Par bonheur, il y eut plus de bruit que de mal et tout s'est borné à des dégâts matériels peu importants. La police a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

UN PIETON RENVERSE PAR UNE AUTO. — Hier, vers 17 h. 30, une auto pilotée par M. D..., fabricant de tulles, 18, rue de la Reconnaissance, remontait rue Mollien, allant vers la porte de Gravelines, en roulant sur sa droite et à moyenne allure. En arrivant à l'angle de la rue Chateaubriand, un piéton, qu'on croit être un sieur Lebellette, demeurant au Petit Courgain, traversa imprudemment la chaussée devant l'auto. Le conducteur, malgré qu'il eut bloqué aussitôt ses freins, ne put éviter de renverser le pauvre homme qui fut relevé avec une blessure à la tête. Le conducteur de l'auto, après avoir fait panser la victime à la pharmacie Hoguet, le conduisit à l'hôpital St-Pierre, dans sa voiture.

M. Menouvrier, commissaire de police de permanence, avisé de l'accident, a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

LE FEU DANS LA PAILLE. — Hier matin, vers 11 h., une grande meule de paille pressée, formée de 800 ballots appartenant à M. Haulefeuille, cultivateur à Escalles, a soudainement pris feu. Cette meule, située dans un champ en bordure de la route d'Escalles à Wissant, fut complètement la proie des flammes qui étaient activées par le vent assez violent en plaine.

La paille qui brûlait se trouvait dans un endroit isolé et il n'a pas semblé nécessaire de réclamer les pompiers. Ajoutons que les gendarmes de Calais, avertis de l'incendie, se sont aussitôt rendus sur les lieux pour déterminer les causes du feu. Il y a fort heureusement assurance.

Dernière Heure

DECLARATIONS DU CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DU BRESIL

Le docteur Vargas, chef du gouvernement provisoire du Brésil, qui a passé sa première journée au palais de la Présidence, à Rio-de-Janeiro à se remettre de ses récentes fatigues, a fait ses premières déclarations à la presse à la veille de sa prise de possession du pouvoir :

« J'ai tout fait, a-t-il dit, pour éviter le recours aux armes. Renonçant à mon droit de président élu, j'avais soumis au gouvernement fédéral diverses solutions pour les difficultés de l'heure, mais tous mes conseils ont été rejetés avec dédain. Le mouvement à la tête duquel je me suis placé, n'est pas un soulèvement local, ni partiel, mais un grand mouvement révolutionnaire national ».

Le nouveau Président a gardé le silence sur la composition de son futur cabinet. Toutefois, dans les milieux bien informés, on croit que M. Afranio de Mello